

COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

MERCREDI 5 MARS 2025 18H30 – VIAS

HALLE DE SPORT J. RAYNAUD

PRESENTS: 22

AGDE: Mme SALGAS, MM. GLOMOT, BONNAFOUX

BESSAN: MM. MARIN, ALBERTOS, ROUX **VIAS**: MM. SAUCEROTTE, BOLINCHES

MONTAGNAC: MM. AUDOUI, GUIRAO, Mme TOKOTO

CASTELNAU DE GUERS: M. MATEO

FLORENSAC: MM. TUYA, SEGHIER, Mme BENSIALI

PAULHAN: M. ALEIX

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: 3

PORTIRAGNES: M. FAURE à M. BOLINCHES

MARSEILLAN: M. ROUVIER à M. GASC

ABSENTS EXCUSES: 15

AGDE: M. BENTAJOU **POMEROLS**: M. SICARD

PEZENAS: MM. MOUTOU, LOPEZ, CASTILLO

CAZOULS D'HERAULT: M. LAMBIEZ

USCLAS: M. RIGAUD

PAULHAN: Mmes DAVIT, LABORDA

SECRETAIRE DE SEANCE: M. MARIN

SAINT-PONS: Mme PRADEL

AUMES: Mme DURAND

NEZIGNAN: M. MARTINEZ

NIZAS : Mme SEMPERE MARSEILLAN : M. GASC LEZIGNAN : M. CARON

AGDE: M. FREY à Mme SALGAS

VIAS: M. DAULIACH CAUX: Mme SAUSSOL PINET: Mme BASTOUL

SAINT-THIBERY: Mme OLIVE TOURBES: M. BOUISSEREN MARSEILLAN: M. ARAGON

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 19 février 2025

- 1°) Affectation du résultat 2024 du budget du Sivom
- 2°) Examen et vote du budget primitif 2025
- 3°) Participations des communes au titre de l'année 2025
- 4°) Mise à jour du régime indemnitaire en faveur du personnel territorial (Rifseep)
- 5°) Détermination des modalités de prêt de la grignoteuse
- 6°) Fourrière animale : nouvelle convention pour la recherche des animaux blessés
- 7°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué en date du 24 février 2025 par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mercredi 5 mars 2025, à 18h30, salle de réunion de la Halle de sport Jean Raynaud à Vias.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Présidente qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. M. Philippe Marin est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 19 février 2025 est adopté à l'unanimité.

1°) Affectation du résultat 2024 du budget du Sivom

Madame la Présidente laisse la parole à Madame la Vice-Présidente chargée des Finances puisque le comité syndical doit procéder à l'affectation du résultat de l'année 2024. Le compte administratif de l'exercice 2024 voté dans la séance du 19 février 2025 fait apparaître les résultats suivants que le comité syndical est invité à adopter:

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 15.274,49 euros Résultat de clôture : 1.023.610,64 euros Résultat global à affecter : 1.023.610,64 euros Proposition d'affectation en investissement (article 1068) : 100.000,00 euros

Report en section de fonctionnement :

923.610,64 euros

Section d'investissement :

Solde de clôture :

130.399,83 euros

Adopté à l'unanimité.

2°) Examen et vote du budget primitif 2025

Madame la Vice-Présidente chargée des Finances poursuit avec la présentation détaillée du projet de budget primitif 2025 du Sivom du Canton d'Agde. Il prend en compte les éléments de la discussion avant eu lieu dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires tenu en séance du 19 février dernier. Il est rappelé que le projet de budget primitif 2025 avait été adressé aux élus douze jours francs avant la séance.

Après échanges, le projet de budget primitif 2025 est adopté à l'unanimité.

3°) Participations des communes au titre de l'année 2025

Conformément au Rapport d'Orientations Budgétaires voté en séance du 19 février 2025 et au budget primitif 2025 adopté dans le point précédent, Madame la Vice-Présidente chargée des Finances rappelle qu'il convient d'adopter les tableaux de participation 2025 des communes aux différents services du Sivom du canton d'Agde.

Joints à la note de synthèse et détaillés en séance, les tableaux des participations des communes au Sivom pour l'année 2025 sont adoptés à l'unanimité.

4°) Mise à jour du régime indemnitaire en faveur du personnel territorial (Rifseep)

Madame la Présidente rappelle le principe du RIFSEEP : régime indemnitaire en faveur du personnel territorial sur la base du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014. Il est proposé de renouveler sans changement les plafonds du RIFSEEP adopté en 2022.

Adopté à l'unanimité.

5°) Détermination des modalités de prêt de la grignoteuse

Madame la Présidente rappelle que, lors de l'acquisition de la grignoteuse en séance du 11 décembre 2024 au profit des communes d'Agde, Marseillan, Nizas, Paulhan et Vias, il avait été indiqué qu'il serait judicieux pour le Sivom de déterminer des modalités de prêt au bénéfice d'une autre commune non adhérente à cette mutualisation.

Le comité syndical est invité à échanger sur les propositions de modalités suivantes :

- possibilité de prêt à une commune non adhérente à la mutualisation de la grignoteuse, à condition que cette commune soit membre du Sivom du canton d'Agde
- le prêt ne doit pas perturber les demandes déjà effectuées pour l'utilisation de l'appareil par les communes d'Agde, Marseillan, Nizas, Paulhan et Vias

- le prêt ne pourra excéder la durée de 5 jours ouvrés consécutifs (une semaine)
- le prêt sera soumis sur présentation d'une police d'assurance concernant le transport avec la remorque dédiée appartenant au Sivom
- le prêt est concédé sur la base d'un matériel avec une jauge de carburant pleine, restituée pleine par l'emprunteur
- le prêt sera soumis à l'établissement d'un titre de recettes à la commune demanderesse
- les tarifs seraient les suivants :

	1 jour	2 jours	Entre 3 et 5
Tarifs par jour	600 €	500 €	400 €

Après un débat et un partage des éventuelles possibilités, le comité syndical adopte toutes les modalités mais souhaite modifier les tarifs légèrement à la baisse comme suit :

	1 jour	2 jours	Entre 3 et 5
Tarifs par jour	500 €	400 €	300 €

Proposition adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Directeur informe les communes concernées que la livraison et la démonstration de la grignoteuse auront lieu le jeudi 13 mars 2025, à 10h30, sur le site de la fourrière animale. Il invite à ce qu'un représentant des services techniques de chacune des communes soit présent.

6°) Fourrière animale : nouvelle convention pour la recherche des animaux blessés

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'en date du 2 mars 2021, le Sivom du canton d'Agde a signé une convention avec l'Union nationale pour l'utilisation de chiens de rouge dont l'objectif était de participer à une meilleure sécurité publique dans le cas d'un animal dit sauvage retrouvé blessé ou mort sur la voie publique et ses abords. Madame la Présidente propose au Sivom de rompre la convention signée avec ladite union nationale et de la renouveler avec l'AFUCS (Association Française des Utilisateurs de Chiens de Sang). Le projet de convention est présenté par M. ROUX.

Adopté à l'unanimité.

7°) Questions diverses

Aucune question n'est soulevée par les délégués présents.

Madame la Présidente remercie les délégués présents et donne rendez-vous pour la prochaine séance en juin sur la commune de PAULHAN, laquelle s'est proposée. Madame la Présidente remercie la ville de VIAS pour son accueil et pour le verre de l'amitié offert à tous.

La séance est levée à 19h30.

Le Secrétaire de Séance, Philippe MARIN